



**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Publié le 01/06/2023

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Bray

DECISION N°DEC2023_0130
tarifs de location des théâtres de Saint-Jean de Bray

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mai 2022 en ce qu'elle autorise le maire à instaurer et à fixer, dans la limite de 3000 euros hors taxe, par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisée,

DECIDE

Article 1^{er} : La présente décision détermine le tarif de location des deux théâtres municipaux :

- Le théâtre du château des Longues Allées, rue Mondésir,
- Le théâtre République, rue de la République.

La location des théâtres municipaux s'adresse uniquement aux entreprises privées, aux compagnies et associations non partenaires de la ville.

Article 2 : Le tarif de location est fixé à 600 euros par jour pour les entreprises privées et 400 euros par jour pour les compagnies et associations non partenaires de la ville. L'amplitude horaire est de 9h00 à 17h00.

Article 3 : Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville.

Article 5 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Région Centre et du Loiret,

- Monsieur le Receveur Percepteur de Saint-Jean de Braye.

A Saint-Jean de Braye, le **25 MAI 2023**

Pour le Maire - Conseillère départementale du Loiret et par délégation
Conseillère départementale du Loiret



Vanessa SLIMANI